

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 5 septembre 2023

Présidente : M DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON – MADIOT - PRETOT - RICCI.

DOSSIER 1 :

ENTENTE GOURGEONNE/JUSSEY – NOIDANS VESOUL 3 du 02/09/2023 en U18 brassage groupe B.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de l'entente Gourgeonne/Jussey ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (-1 point) à l'ENTENTE GOURGEONNE/JUSSEY pour en porter le bénéfice à NOIDANS VESOUL 3, score : ENTENTE GOURGEONNE/JUSSEY = 0 ; NOIDANS VESOUL 3 = 3.

Amende : 25€ au Fc Gourgeonne (club support entente).

Mr François Fidon n'a pas participé au débat et à la décision.

DOSSIER 2 :

FROTEY VESOUL – PAYS MINIER du 02/09/2023 en U18 brassage groupe D.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Frotey les Vesoul ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (-1 point) à FROTEY LES VESOUL pour en porter le bénéfice à PAYS MINIER, score : FROTEY VESOUL = 0 ; PAYS MINIER = 3.

Amende : 25€ à Frotey les Vesoul.

DOSSIER 3 :

FC 4 RIVIERES – MONTS GY du 02/09/2023 en U15 brassage groupe A.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District. (hors délai)

L'équipe du Fc 4 Rivières ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (-1 point) au FC 4 RIVIERES pour en porter le bénéfice au FC MONTS GY, score : FC 4 RIVIERES = 0 ; FC MONTS GY = 3.

Amende : 50€ au Fc 4 Rivières.

DOSSIER 4 :

ENTENTE VILLERSEXEL ESPRELS/MAGNY VERNOIS/ROUGEMONT CONCORDE – VESOUL AFM du 02/09/2023 en U15 brassage groupe B.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de l'entente Villersexel Esprels/Magny Vernois/Rougemont Concorde ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins 1 point (1 point) à l'ENTENTE VILLERSEXEL ESPRELS/MAGNY VERNOIS/ROUGEMONT pour en porter le bénéfice à VESOUL AFM, score :

ENTENTE VILLERSEXEL ESPREL/MAGNY VERNOIS/ROUGEMONT CONCORDE = 0 ; VESOUL AFM = 3.

Amende : 25€ à Villersexel/Esprels.

Mr Rémi RICCI n'a pas participé au débat et à la décision.

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- **Journée du 02 et 03 septembre 2023 :**

Absence code utilisateur/problème identification :25€

Noidans Vesoul (U15)

Villersexel/Esprels (U18)

Phase printemps saison 2022/2023

La commission enregistre les amendes réglementaires/feuilles de matches non parvenues U13G et U11G saison 22/23 (cf : circulaire du 03/07/2023 liste feuilles de matches U13G et U11G non parvenues)

U13G :

A : VESOUL FC 2 – GR VAL CERISE (10/06)

B : VESOUL FC 3 – RIGNY (03/06)

Amendes : 12€ à chaque club recevant

U11G :

B : RIOZ/ETUZ/CUSSEY 2 – NOIDANS VESOUL 2 (06/05)

C : ENTENTE HAUTE LIZAINE/HERICOURT – VALLEE BREUCHIN (03/06)

G : PUSEY – AMANCE/CORRE/POLAINCOURT (01/04)

Amendes : 12€ à chaque club recevant

La commission enregistre les amendes réglementaires/forfaits U17F, U15F et U13F phase printemps 2023. . (cf circulaire du 6 juillet 2023).

U17F à 11 :

1 : ENT BAVILLERS/BELFORT ASM (le 22/04 contre Besançon Racing)

1 : GRAND BESANCON (le 25/03 contre Ent Bavillers/Belfort ASM)

1 : BESANCON FOOTBALL (le 10/06 contre Besançon Racing)

2A : ORCHAMPS VAL VENNES (le 25/03 contre Gr l'Arche)

2A : ORCHAMPS VAL VENNES (le 03/06 à Etalans)

2A : GR ARCHE (le 10/06 contre Ornans)

2B : LURE JS (le 04/03 contre Gr Doubs Centre)

2B : LURE JS (le 03/06 contre Gr Bie du Doubs)

Amendes : 25€ à chaque club/forfait

U15F à 8 :

1A : ENT GOURGEONNE/4 RIVIERES (le 04/03 contre Perrouse)
1A : FC LA ROMAINE (le 03/06 contre Racing Besançon)
1B : ENT HAUTE LIZAINE/HERICOURT (le 10/06 contre Chèvremont)
1B : LES FINS (le 06/05 contre Haute Lizaine/Hericourt)
2A : BESANCON FOOTBALL (le 03/06 contre Morteau)
2B : SOCHAUX US (le 10/06 contre Val Cerise)

Amendes : 22€ à chaque club/forfait

FORFAIT GENERAL :

2B : ENT BOUROGNE/ALLENJOIE

Amende : 40€ à Bourogne.

U13F à 8 :

2B : GRAND BESANCON 2 (le 01/04 contre Pontarlier)
2B : RACING BESANCON 2 (le 22/04 contre Pontarlier)
2B : MORTEAU MONTLEBON (le 20/05 contre Besançon Football)
2B : GRAND BESANCON 2 (le 20/05 contre Pontarlier)
2B : BESANCON FOOTBALL (le 10/06 contre Racing Besançon)
2C : BAVILLIERS (le 11/03 contre Gr Rudipontain)

2C : PAYS MINIER 2 (le 06/05 contre Frotey Vesoul)
2C : BAVILLIERS (le 10/06 contre Frotey les Vesoul)
2D : BELFORT ASM 2 (le 11/03 contre Ent Chatenois/Envc)
2D : LURE JS (le 03/06 contre Sochaux)

Amendes : 22€ à chaque club/forfait

La commission enregistre les amendes réglementaires/feuilles de matchs U17F – U15F et U13F phase printemps 2023 réceptionnées incomplètes : absence feuille jonglage. (cf circulaire du 6 juillet 2023).

U15F à 8 :

NIVEAU 1 - GROUPE A :

Journée 2 – 11/03/2023 : VALDAHON VERCEL – ST VIT
Journée 8 – 20/05/2023 : SAINT VIT – RACING BESANCON
Journée 10 – 10/06/2023 : PERROUSE – ENT GOURGEONNE/4RIVIERES

NIVEAU 1 - GROUPE B :

Journée 4 – 01/04/2023 : LES FINS – ROUGEGOUTTE
Journée 6 – 29/04/2023 : LES FINS – CHEVREMONT
Journée 8 – 20/05/2023 : ROUGEGOUTTE – LES FINS
Journée 9 – 03/06/2023 : ROUGEGOUTTE – ENT HTE LIZAINE/HER

NIVEAU 2 - GROUPE A :

Journée 2 – 11/03/2023 : BESANCON FOOT – BELLEHERBE SANCEY
Journée 5 – 22/04/2023 : VAL DE PESMES – BELLEHERBE SANCEY
Journée 10 – 10/06/2023 : PERROUSE 2 – BELLEHERBE SANCEY

NIVEAU 2 - GROUPE B :

Journée 1 – 04/03/2023 : US SOCHAUX – GR VAL CERISE
Journée 6 – 29/04/2023 : US SOCHAUX – GRANDVILLARS

U13F à 8 :

NIVEAU 1 - GROUPE A :

Journée 10 – 10/06/2023 : VALDAHON VERCEL – GRAND BESANCON

NIVEAU 1 - GROUPE B :

Journée 3 – 25/03/2023 : CHEVREMONT – FC VESOUL

Journée 5 – 22/04/2023 : PAYS MINIER – CHEVREMONT

Journée 6 – 29/04/2023 : FC SOCHAUX MONTB – LES FINS

Journée 9 – 03/06/2023 : CHEVREMONT – PAYS MINIER

NIVEAU 2 - GROUPE A :

Journée 4 – 01/04/2023 : PERROUSE – RC SAONNOIS

Journée 8 – 20/05/2023 : NOIDANS VESOUL – ENT GD BESANCON VAL OGNON 3

Journée 10 – 10/06/2023 : PERROUSE – ENT GD BESANCON VAL OGNON 3

NIVEAU 2 - GROUPE B :

Journée 2 – 11/03/2023 : RACING BESANCON 2 – MORTEAU MONTLEBON

Journée 6 – 29/04/2023 : MORTEAU MONTLEBON – RACING BESANCON 2

NIVEAU 2 - GROUPE D :

Journée 7 – 06/05/2023 : ENT CHATENOIS-ENCV – VALENTIGNEY

Amendes : 12€ à chaque club recevant/feuille de match incomplète (absence feuille jonglage)

Le Secrétaire de séance, (sauf dossier 1)

François FIDON

Le Secrétaire de séance, (pour dossier 1)

Dominique PRETOT

La Présidente,

Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.